

**Séance ordinaire du 31 octobre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

Délibération n°31102024D44

Objet : Décision modificative n°4

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 25 octobre 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 13
 Nombre de conseillers présents : 07
 Nombre de pouvoirs : 01
 Nombre de votants : 08
 Pour : 08

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc		X		Nicole PARIS
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : MAILLET Jacques

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Le budget est un acte de prévision des dépenses et des recettes ; il a un caractère non définitif et peut être réexaminé en cours d'année par le biais de décisions modificatives (DM) qui permettent d'ajuster les dépenses et les recettes des deux sections et ceci à la hausse comme à la baisse.

Le projet de décision modificative n°4 a pour objet d'inscrire au budget primitif 2024 les crédits budgétaires nécessaires au paiement des factures d'investissement (illuminations, compteurs d'eau).

Par conséquent, il convient de modifier le budget principal 2024 comme suit :

Section d'investissement					
Dépenses				Recettes	
231	24013	Modernisation éclairage public	20 000 €		
2158		Autres installations, matériel et outillage techniques	25 000 €		
2188		Autres immobilisations corporelles	1 000 €		

Il en résulte une décision modificative déséquilibrée en investissement, le budget primitif ayant été voté en suréquilibre d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✔ **APPROUVE** la décision modificative n°4 (budget principal).

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 31 octobre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 04 novembre 2024.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

Jacques MAILLET

